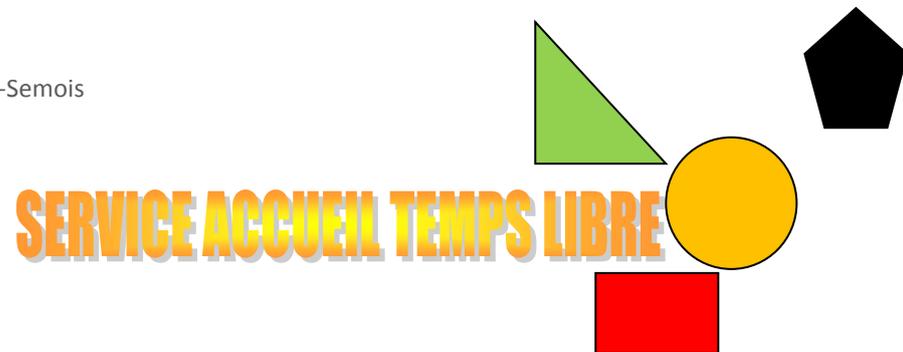


Province de Namur



Commune de Vresse-sur-Semois



COMMUNE DE VRESSE-SUR-SEMOIS

DÉCRET ATL

PROGRAMME CLE

COORDINATION LOCALE DE L'ENFANCE

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : GÉNÉRALITÉS

- 1) **IDENTITÉ DE L'OPÉRATEUR**
- 2) **BESOINS D'ACCUEIL NON RENCONTRES REVELES PAR L'ETAT DES LIEUX**
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE) POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE
ACCUEIL DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES
PARTENARIATS DÉJÀ RÉALISÉS LORS DES STAGES :
ACTIVITÉS AVEC ANIMATEURS EXTÉRIEURS :
ACCUEIL DURANT LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DES ENSEIGNANTS
- 3) **MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE OPÉRATEURS**
- 4) **MODALITÉS D'INFORMATION AUX USAGERS POTENTIELS**
- 5) **MODALITÉS DE RÉPARTITION DES MOYENS PUBLICS AUTRES QUE CEUX QUI PROVIENNENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

DEUXIÈME PARTIE : ANNEXES

LE PROJET D'ACCUEIL DE CHAQUE OPÉRATEUR DE L'ACCUEIL

Projet d'accueil de la commune de Vresse

1. **Projet d'accueil**
2. **Règlement d'ordre intérieur**

LES RECONNAISSANCES, AGRÉMENTS OU AUTORISATIONS OBTENUES EN VERTU D'UNE DISPOSITION DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LE PRIX DES ACCUEILS

PLAN D'ACTION 2015-2020

PREMIÈRE PARTIE : GÉNÉRALITÉS

1) IDENTITÉ DE L'OPÉRATEUR

Administration Communale de Vresse-sur-Semois

Rue Albert Raty 112

5550 Vresse-sur-Semois

2) BESOIN D'ACCUEIL NON RENCONTRES REVELES PAR L'ETAT DES LIEUX

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE) POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE

La commune de Vresse-sur-Semois a une école communale sur son territoire. Il n'y a pas d'autre type d'enseignement. L'école communale est composée de 7 implantations. Un accueil extrascolaire est ouvert dans chacune d'entre elles.

implantation	Accueil le matin dès 7h30	Accueil le temps de midi	Accueil dès la sortie des classes jusque 17h30 (minimum)
Alle	x	x	X
Bohan	x	x	X
Chairière	x	x	X
Sugny	x	x	X
Pussemange	x	x	X
Laforêt		x	X
Nafraiture	x	x	x

Il n'existe pas actuellement d'accueil le matin à Laforêt. Il n'y a aucune demande de parent qui va dans ce sens. Cependant, un accueil peut-être ouvert le matin avant 7h30 et le soir après 17h30 si un parent en fait la demande au collège communal et sous réserve d'acceptation de celui-ci.

Les accueillantes suivent des formations régulièrement. Celles-ci sont données sur la commune (soucis de mobilité). Lors de l'année scolaire 2015-2016, il est prévu de remettre en place une formation de base (100 heures). En effet, il est constaté un mouvement dans le personnel, il est donc important de remettre en place cette formation de base. Afin de fournir un accueil de qualité, il est également important d'avoir du personnel formé de façon continue. Les accueillantes donnent leur avis sur les formations à mettre en place et cela en fonction de leur besoin et de leur envie.

Cette formation de base sera ouverte aux communes voisines. Celles-ci en seront informées.

ACCUEIL DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES

Des stages sont organisés durant les congés scolaires :

- 3 journées lors des vacances de Toussaint
- 3 journées lors des vacances de Carnaval
- 5 ou 4 jours durant les vacances de Pâques (en fonction du calendrier)

Lors des stages, un accueil est ouvert dès 7h30. Le soir, un accueil est organisé jusque 17h30. Les activités débutent en général vers 8h45 pour se terminer à 16h.

Le thème mis en place lors du stage varie en fonction de la période mais également de la créativité de l'équipe accueillante.

Les besoins d'accueil des parents sont rencontrés par les différents types d'activités mises en place par le service ATL. En effet, suite à la consultation de la population, il s'est avéré que dans la grande majorité, les parents sont satisfaits de ce qui est mis en place. Il est donc important de maintenir ce qui existe dans un souci de qualité maximale. La synthèse du questionnaire est annexée.

Voici un exemple de ce qui a déjà été proposé :

- ❖ Stage scientifique et sportif
- ❖ Atelier cuisine
- ❖ Stage artistique et psychomotricité
- ❖ Stage HALLOWEEN
- ❖ Stage danse et zumba
- ❖ Stage « cirque »
- ❖ Stage « diner plus que parfait »
- ❖ Stage sportif
- ❖ Stage couture
- ❖ Stage « Dans ma commune »
- ❖ Stage « jeux »
- ❖ Stage « masque de carnaval »
- ❖ ...

PARTENARIATS DÉJÀ RÉALISÉS LORS DES STAGES :

Le service ATL réalise des partenariats lors des stages, en voici quelques exemples :

- ❖ Province de Namur (service assistance technique)
- ❖ Fedasil (service animation)
- ❖ DNF (promenade et découverte de la forêt)
- ❖ Découverte du service pompier de la commune
- ❖ Ju-jutsu club d'Orchimont
- ❖ Ferme Pirson à Sugny (visite et animation à la ferme)
- ❖ Ferme « les BANAYS » (visite et animation à la ferme)
- ❖ EPN de Vresse-sur-Semois
- ❖ Saint-Nicolas

Les partenariats permettent d'élargir l'offre proposée aux parents. Cela diversifie les activités proposées et cela permet aux enfants l'accès à des activités qui n'existent pas sur la commune ni dans les alentours. Ce type de partenariat doit être maintenu afin de maintenir une qualité et une diversité dans l'offre d'accueil.

ACTIVITÉS AVEC ANIMATEURS EXTÉRIEURS :

Le service ATL réalise des activités avec l'aide de différentes organisations, en voici quelques exemples :

- ❖ Cap Sciences (activités et éveil scientifique)
- ❖ Magic arts (spectacle de magie)
- ❖ Ciné Gedinne (séance de cinéma)
- ❖ RécréAlle (bowling et structure gonflable)
- ❖ Zumba avec Christelle Charlier
- ❖ Artbracirque (animation sur le thème du cirque)
- ❖ Pré en Bulle (animation Djembé)
- ❖ Ardoisalle (visite de la mine)
- ❖ Bouquet de la Semois

Ce type d'activité a un coût pour la commune mais permet également une diversité dans l'offre d'accueil.

ACCUEIL DURANT LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DES ENSEIGNANTS

Lors des journées pédagogiques, le service ATL organise un accueil pour les enfants le matin dès 7h30 jusque 17h30 le soir. Des activités sont proposées aux enfants. Cet accueil répond à une demande des parents et doit être maintenu afin que ceux-ci puissent vaquer à leur activité durant les journées pédagogiques des enseignants.

3) MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE OPÉRATEURS

Pour satisfaire au mieux les besoins des enfants et la demande des parents, il est nécessaire qu'une collaboration entre les différents opérateurs de l'accueil existe. C'est dans cette optique que le service ATL essaie de nouer des collaborations et des partenariats (une liste a été faite plus haut). De plus, le service essaie d'encourager de nouvelles activités sur son territoire. C'est le cas cette année 2014-2015 avec la mise en place d'un cours de badminton en collaboration avec la ligue francophone de badminton. Pour cette activité, la commune met une salle gratuitement à disposition.

Les parents demandent une offre plus large d'activités sportives ou culturelles sur la commune. Force est de constater que ceux-ci doivent se déplacer hors de la commune pour différents types d'activités. Cependant il ne faut pas oublier que nous sommes une petite commune avec un nombre d'enfant de 2.5 ans à 12 ans qui diminue d'année en année. On est qualifié de commune « vieillissante ». Cela n'est pas de nature à encourager des clubs sportifs ou artistiques à venir s'implanter. Toutefois, il peut être souligné la diversité des activités présentes sur la commune :

- Ju-justu
- Badminton
- Équitation

→ Académie de musique

→ Escalade

→ Zumba

→ ...

Rem : académie des beaux-arts n'est actuellement plus présente suite à l'incendie du bâtiment. Il faut toutefois noter que la commune a pour projet en 2015 la construction d'un nouveau bâtiment (situé à l'espace Cognaut) qui pourra héberger entre autre, l'académie de musique et l'académie des beaux-arts de Namur.

Un partenariat est en cours avec le service « Plan de cohésion sociale », dans un premier temps, il va concerner le jardin communautaire.

Un partenariat existe également pour l'organisation de la journée « place aux enfants » qui est mise en place un an sur deux dans la commune.

Un partenariat existe également lors de l'animation « Je lis dans ma commune ». Cette année (2015) un stand « papier recyclé » est organisé par le service ATL.

La commune prend en charge l'entièreté des différents accueils extrascolaires ainsi que les stages de vacances scolaires. Il n'y a pas d'autres opérateurs d'accueils qui doivent être repris dans ce programme CLE.

Nous investissons régulièrement dans l'achat de matériel pour l'extrascolaire et les activités des congés scolaires. Ce matériel est, dans la mesure du possible, utilisé par le CPAS lors des vacances d'été. Au niveau du matériel, les parents sont globalement satisfaits (voir synthèse questionnaire).

Un partenariat est également en cours avec le CPAS afin de travailler le thème de la « parentalité ». Une des activités mises en place est un atelier jeux. Lors de cet atelier (qui est animé par une employée du CPAS), une accueillante extrascolaire de la commune est en renfort. Lorsque des conférences sont mises en place par le groupe « parentalité » les accueillantes organisent une soirée pyjama afin de permettre aux parents de participer et de confier leur enfant en toute sécurité.

4) MODALITÉS D'INFORMATION AUX USAGERS POTENTIELS

L'état des lieux a montré que les parents sont globalement satisfaits de l'information qui leur est donnée concernant les activités réalisées par le service ATL.

Un folder est distribué avant chaque activité afin que les parents soient directement informés. Ils peuvent ensuite inscrire leur enfant à l'activité. Il est également prévu de mettre la publicité en ligne sur le site internet à partir de l'année 2015 cependant, le mode d'inscription en ligne ne peut être privilégié car certains endroits de la commune rencontre beaucoup de problème avec le réseau internet. De plus suite à l'état des lieux, il ressort que le mode actuel satisfait les parents.

En ce qui concerne les autres activités mises en place par d'autres opérateurs, le travail de la coordination ATL est de les sensibiliser au fait que certains parents ignorent leur existence et que ce manque d'information prive les enfants de ces activités. Il faut savoir qu'une partie des activités existe depuis longtemps et aucune publicité n'est faite. C'est le bouche à oreille qui fonctionne.

5) MODALITÉS DE RÉPARTITION DES MOYENS PUBLICS AUTRES QUE CEUX QUI PROVIENNENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire mis en place par la commune pour les temps avant et après l'école, les recettes proviennent de la participation financière des parents et sont versées à la commune. La commune prend en charge l'accueil dans les 7 implantations scolaires.

En ce qui concerne les activités qui ont lieu durant les congés scolaires de la Toussaint, du Carnaval et de Pâques, la situation est similaire aux deux situations précédentes.

La commune intervient dans l'achat de matériel afin que chaque lieu d'accueil puisse offrir aux enfants des activités enrichissantes et variées.

Les subsides de participation reçus de l'ONE servent à payer le matériel nécessaire dans les accueils mais également les activités proposées aux enfants lors des stages ou des journées pédagogiques. Une petite partie sert également à payer le personnel (accueillante extrascolaire) car la participation financière demandée aux parents ne couvrent absolument pas le coût total du service.

La commune prend en charge le cout du travail des accueillantes, l'entretien des locaux (nettoyage, chauffage, électricité,...)... Un bus est mis à disposition lors des stages et des journées pédagogiques afin de permettre à chaque enfant de la commune de pouvoir participer aux stages (problème de mobilité). C'est la commune qui prend en charge ce cout.

DEUXIÈME PARTIE : ANNEXES

LE PROJET D'ACCUEIL DE CHAQUE OPÉRATEUR DE L'ACCUEIL

Projet d'accueil de la commune de Vresse

3. **Projet d'accueil**
4. **Règlement d'ordre intérieur**

LES RECONNAISSANCES, AUTORISATIONS OU AGRÉMENT OBTENUS EN VERTU D'UNE
DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LE PRIX DES ACCUEILS

PLAN D'ACTION 2015-2020

AUTRES ÉLÉMENTS : TABLEAU DE SYNTHÈSE

Province de Namur



Commune de Vresse-sur-Semois

PROJET D'ACCUEIL DE LA COMMUNE DE VRESSE-SUR-SEMOIS

1. PROJET DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

2. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Les parents reçoivent ces deux documents en début d'année. Ils sont distribués par les enseignants. Une fiche « renseignement » est également donnée aux parents afin d'obtenir les différentes informations utiles. Exemple : personne à contacter en cas de problème, numéros de téléphone,... cette fiche est commune aux enseignants et aux accueillantes. Elle a été réalisée en concertation avec la direction de l'école.

Pour le côté pratique, voici comment nous procédons : les fiches sont distribuées en début d'année aux élèves. Les parents les complètent et les ramènent aux enseignants. Ceux-ci en font une copie pour l'accueillante et une copie pour le bus. Les fiches sont rangées dans des fardes prévues à cet effet (aussi bien dans le bus que dans l'accueil extrascolaire).

Il est prévu de réaliser un projet pédagogique spécifique à chaque implantation et cela dans le but qu'il reflète au mieux la réalité du lieu d'accueil. Cette action sera inscrite dans le prochain plan d'action (2015-2016).

Accueil extrascolaire de Vresse-sur-Semois

PROJET PEDAGOGIQUE

Le règlement d'ordre intérieur de l'accueil complète ce document.

OBJECTIFS :

Les trois principaux objectifs de notre accueil extrascolaire sont les suivants :

- Consolider la vie professionnelle et familiale des parents en offrant à leur enfant un accueil de qualité.
- Offrir aux enfants de 2,5 à 12 ans des activités enrichissantes et variées.
- Procurer aux enfants un état d'épanouissement mental, physique et social en les accueillant dans une ambiance conviviale et en étant à l'écoute des besoins de chacun d'entre eux.

Nous entendons également défendre une valeur essentielle, à savoir le respect tant des autres que du matériel ou encore de leur environnement. C'est dans cette optique que nous accueillons les enfants de toutes les classes sociales.

Les enfants peuvent, durant l'accueil extrascolaire, jouer librement ou encore rêver en toute sécurité.

Notre souhait est de les amener à devenir autonomes. Faire des enfants, des acteurs de leur vie et non des spectateurs.

MOYENS MIS EN PLACE :

Composée d'accueillantes pour la plupart qualifiées, notre équipe constitue un atout majeur dans l'atteinte de nos objectifs.

Elles sont pour la plupart secouristes diplômées et ont toutes suivi une formation « Bosses et Bobos » afin de réagir au mieux face aux petits malaises des enfants. Des formations continues sont mises en place chaque année afin de développer les connaissances des accueillantes dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil extrascolaire.

Du matériel adapté au besoin des enfants se trouve dans chaque local d'accueil.

Le choix des activités est laissé aux enfants parmi un éventail de proposition des accueillantes. Ce choix est soutenu par la mise en place de matériel et de jeux (crayons, peinture, marqueurs, livres...). Cette liberté reconnaît le droit à chacun de ne rien faire et préserve le temps libre de l'enfant. Il est important de respecter le rythme et les envies de chacun.

Parallèlement à ce choix laissé aux enfants, des activités de bricolage sont proposées en fonction de thèmes et de projets.

Les locaux sont aménagés afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants de 2,5 à 12 ans.

L'aménagement extérieur permet aux enfants de jouer dehors si le temps le permet.

La responsable met en place des réunions d'équipe afin d'optimiser au maximum la qualité de l'accueil.

Durant les vacances et les journées pédagogiques, des offres de stages ou de journées d'accueil sont proposées aux enfants. Ces journées ont pour objectif principal de faire découvrir aux enfants des activités qu'ils n'ont pas la possibilité de découvrir à la maison ou durant le temps scolaire.

La plupart du temps, le service fait appel à des animateurs extérieurs qui se sont qualifiés dans un domaine bien précis d'activités. Pour exemple : un stage de danse, de magie, de cirque, une journée scientifique,...

Des visites à l'extérieur peuvent aussi être réalisées, soit pour découvrir un lieu ou découvrir un métier.

Les accueillantes de la commune encadrent toujours ce type d'activité même si un animateur extérieur est présent. Les enfants gardent ainsi toujours les mêmes personnes à leurs côtés ce qui est un point de repère pour les plus petits.

VALEURS DÉVELOPPÉES EN ACCUEIL :

LE RESPECT :

Les enfants doivent respecter les accueillantes et les consignes que celles-ci leurs donnent. Ils doivent également respecter le matériel mis à disposition ainsi que les locaux. Cette notion est étendue au milieu de vie en accueil et donc, concerne également les extérieurs tels que la cour de récréation.

Les enfants doivent également se respecter entre eux.

La politesse :

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie où la politesse est de mise.

Les accueillantes s'adressent aux enfants dans un langage adapté.

Les enfants utilisent un langage correct pour s'exprimer. Aucune insulte, mots déplacés ou violence verbale ne seront tolérés.

LE PLAISIR :

Le moment passé en accueil doit être synonyme de plaisir pour les enfants. Ce n'est pas un lieu d'apprentissage scolaire. C'est un lieu de temps libre durant lequel l'enfant peut choisir son activité, son jeu. Les accueillantes proposent aux enfants des animations et ceux-ci restent libres d'y participer. Différents jeux sont également installés dans le local afin que les enfants jouent en sécurité.

ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT :

L'accueil est un lieu d'épanouissement pour chaque enfant, un lieu où il rencontre d'autres enfants d'âges différents. L'enfant est amené à tisser des liens d'amitié avec ses camarades. L'accueil est un lieu dans lequel l'enfant peut affirmer son identité car il reste libre de ses choix d'activités. L'accueil est un lieu où règne la joie et la bonne humeur.

Durant l'accueil, les accueillantes sont particulièrement vigilantes au fait qu'aucun enfant ne doit être mis de côté. Une dynamique de groupe se crée afin que chacun trouve sa place.

ORGANISATION GÉNÉRALE:

CONTEXTE:

1. Le milieu d'accueil se trouve dans un bâtiment scolaire ou dans la salle des fêtes du village.
2. Les enfants : tous les enfants de 2.5 à 12 ans sont accueillis.
3. Les accueillantes tiennent un rôle important dans la sécurité affective et physique ainsi que dans l'écoute des enfants. Elles veillent à valoriser l'enfant dans ses compétences, à reconnaître ses émotions et lui permettre d'exprimer son autonomie. Une formation continuée leur sera assurée afin de toujours se renouveler et conserver la qualité de leur travail.

4. Les parents sont considérés comme des partenaires. Un climat de confiance et une information réciproque sont donc primordiaux.

EN PRATIQUE:

1. Remplir la fiche de renseignements donnée par l'enseignant.
2. Pour les stages ou les journées pédagogiques, inscrire son enfant à l'administration communale auprès de la coordinatrice accueil.
3. En cas de questions ou de remarques, prendre contact avec la coordinatrice accueil.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE VRESSE-SUR-SEMOIS

➔ **POUVOIR ORGANISATEUR** : Administration communale de Vresse-sur-Semois

➔ **CONTACT** : Coordinatrice ATL 061/21.04.31

Accueil : 061/500.306

➔ **HORAIRES** :

	matin	soir
Laforêt		15h20 à 17h30
Bohan	7h30 à 8h45	15h20 à 17h30
Sugny	7h30 à 8h25	15h15 à 17h30
Nafraiture	7h30 à 8h30	15h05 à 17h30
Alle	7h30 à 8h30	15h10 à 17h30
Chairière	7h30 à 8h40	15h40 à 17h40
Pussemange	7h30 à 8h20	15h40 à 17h40

Rem : Certains accueils sont ouverts sur demande des parents

⌚ prévenez l'accueillante si vous ne savez pas venir rechercher votre enfant à l'heure.

⌚ Prévenez l'accueillante si votre enfant reprend occasionnellement le bus.

Sur demande, les accueils du matin peuvent ouvrir dès 7h00. Pour cela, vous devez prévenir l'accueillante 24 heures à l'avance. (Rem : cela est valable aussi sur Pussemange)

Durant les vacances scolaires, des stages sont organisés (les dates sont communiquées en début d'année). L'inscription aux stages est définitive après le paiement. En cas de non-paiement des frais de rappel sont appliqués.

➔ **EN PRATIQUE** :

- Les parents qui déposent leurs enfants en accueil doivent le confier à l'accueillante et non le déposer dans la cour.
- La fiche santé et la fiche renseignement sont remises aux enseignants, une copie est faite pour l'accueil extrascolaire ainsi que pour le bus.
- Les enfants prennent leur repas et prévoit une collation. En cas de plat à réchauffer aux micro-ondes, vous devez prévoir un récipient adapté.
- Les enfants qui viennent en accueil le matin peuvent emporter leur petit déjeuner.
- Les chips, les sucettes, chewing-gums et les boissons telles que le coca sont interdites. (cela est également valable dans les bus)
- Prévoir des vêtements de rechange si l'enfant débute la propreté (des langes et des lingettes si nécessaire)

➔ **RETOUR DE L'ENFANT** : l'accueillante laissera partir l'enfant uniquement avec une personne dont le nom est repris sur la fiche remplie en début d'année par les parents. Si l'enfant retourne seul à pied, il nous faut un mot le stipulant. (cela est valable si l'enfant retourne en bus : trajet arrêt de bus jusque son domicile)

➔ **POLITESSE ET RESPECT** : Les enfants seront invités à faire preuve de politesse lorsqu'ils sont en accueil. Ils doivent respecter les autres enfants et respecter les accueillantes. La violence verbale et gestuelle est interdite. L'enfant respecte le matériel mis à sa disposition mais aussi l'environnement dans lequel il vit.

➔ **PRIX DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

- MATIN : 0.50€ par enfant et par demi-heure
- MIDI : 1.00€ par enfant
- SOIR : 0.50€ par enfant et par demi-heure entamée
- Le prix lors des stages varie en fonction de la durée du stage et du programme proposé

➔ **SANCTIONS** :

En cas de non-paiement des frais d'accueil, après rappel aux parents, un enfant pourra être exclu.

Les parents doivent venir rechercher les enfants à la fin de l'accueil. Tout retard doit être signalé à l'accueillante. En cas d'abus, un supplément de 5 euros sera demandé.

**LES RECONNAISSANCES, AUTORISATIONS OU
AGRÉMENTS OBTENUS EN VERTU D'UNE DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE**

Nous sommes agréés par l'ONE depuis le 1 avril 2010 dans le cadre du décret ATL. Ce programme CLE fait partie de la procédure de renouvellement de cet agrément.

LES PRIX DES ACCUEILS

Comme stipulé dans le règlement d'ordre intérieur, les prix sont les suivants :

- MATIN : 0.50€ par enfant et par demi-heure
- MIDI : 1.00€ par enfant
- SOIR : 0.50€ par enfant et par demi-heure entamée

Le soir, les accueils sont gratuits jusque 16 heures.

Les journées pédagogiques : 7 euros la journée

Les stages : lors des stages de Carnaval et de de Toussaint (3 jours) le prix est de 25 euros tout compris.

Lors des stages de Pâques, le prix est de 35 euros pour les 5 jours. Si le stage dure 4 jours (en fonction du calendrier, le prix est adapté)

Le collège peut adapter le prix en fonction de ce qui est proposé lors du stage.

PLAN D'ACTION 2015-2020

Vu le milieu rural, la CCA ne souhaite pas créer de besoins supplémentaires.

Vu l'état des lieux, la CCA constate que la population est globalement satisfaite de ce qui existe et que cela répond aux différents besoins.

Vu que les besoins sont en général satisfaits, voici les objectifs :

- Maintenir la qualité de l'accueil
- Amélioration de certains locaux (des travaux sont prévus à l'école de Alle afin d'avoir à l'étage un évier et un WC.)
- La formation continue des accueillantes est à maintenir (mise en place d'une formation de base de 100 heures et une formation continue)
- Une réflexion sur les projets pédagogiques spécifiques à chaque accueil est prévue.
- L'information des différents acteurs